



COUPE DU GRAND OUEST

REGLEMENT DE LA COUPE D'APNEE
DES COMPETITIONS DES YVELINES ET DU VAL-D'OISE

MANCHES

Vélizy-Villacoublay (78)
Sarcelle (95)
Mantes la Jolie (78)
Versailles (78)

REGLEMENT 2019

Coupe du Grand Ouest de la région Parisienne

Les compétitions se déroulant dans les Yvelines (78) et dans le Val d'Oise serviront de support à la Coupe du Grand Ouest.

A l'issu des quatre manches de la coupe, seront désignés les vainqueurs de la Coupe du Grand Ouest le compétiteur et la compétitrice ayant eu le plus grand nombre de points de la manière suivante :

- Être licencié FFESSM dans l'un des clubs des deux départements participants à cette coupe (78 et 95) ;
- Avoir participé au combiné sur chaque engagement, c'est-à-dire au Statique, au Dynamique en Monopalme ou Bi-palmes, et Dynamique Sans Palmes (STA, DYN, DNF) ;
- En STA, l'unité de mesure sera le 1/100^{ème} de seconde. On accordera 0.004 point par 1/100^{ème} de seconde, soit 24 points par minute. En DYN et DNF, l'unité sera le centimètre et équivaldra à 1 point.
- Les compétiteurs du DYN bi-palmes verront leur performance réalisée augmenter de 20% afin de lisser les différences entre monopalme et bi-palmes.
- Le combiné sera la somme des points obtenus lors de ces trois épreuves.
- En cas de participation à plus de 2 manches, ne seront retenus que les 2 meilleurs totaux de chaque combiné.

Deux catégories seront récompensées : les hommes et les femmes.

Un titre honorifique sera décerné au meilleur participant et à la meilleure participante des 4 manches support de cette coupe, respectant la même règle de calcul des points.



VELIZY



SARCELLE



MANTES



VERSAILLES